

**RÉPONSE DE MONSIEUR JEAN-YVES SAUSSOL,
ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LA CIOTAT SHIPYARDS**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LA CIOTAT SHIPYARDS**

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL

Dumbéa, le 1^{er} août 2024

à

Madame la Présidente
CRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
17, rue de Pomègues
13295 Marseille Cedex 08

V:Ref : GREFFE/JA/LB/ n°2024-0735

Contrôle n°2023-001285

Objet : Réponse relative à l'extrait du rapport d'observations définitives me concernant

Madame la Présidente,

Par courrier du 17 juillet 2024, vous avez bien voulu me communiquer la partie du rapport d'observations définitives concernant ma gestion de la SPL La Ciotat Shipyards. Je vous remercie pour cette transmission et pour l'écoute dont vous-même et vos services avez fait preuve pendant l'instruction. J'espère avoir pu vous fournir des éléments utiles en dépit du délai écoulé depuis la fin de ma gestion et du fait que je n'ai plus guère accès aux documents relatifs à cette période.

Sans revenir sur l'ensemble des points que j'ai déjà développés par écrit et à l'oral dans le cadre de l'instruction, il me semble utile de récapituler ci-après quelques éléments de réponse qui me semblent mériter d'être joints au rapport afin d'en éclairer la lecture.

Je me félicite tout d'abord que ce rapport, à la fois précis et factuel, mette en lumière le virage stratégique que je me suis attaché à faire prendre à la société, permettant à cette dernière de connaître ce que le rapport qualifie de « *phase de croissance inédite* », tout en demeurant constamment bénéficiaire et en menant une politique de rémunération généreuse.

S'agissant des rémunérations, je relève incidemment que la mienne a, sur la période, progressé exactement au même rythme que celle de l'effectif moyen salarié. Il me semble ainsi utile de préciser que je ne suis pas de ceux qui ont bénéficié, pour citer le rapport, de « *hausse parfois beaucoup plus importantes* ». Cette modération explique peut-être la considérable revalorisation du traitement accordé au directeur général dont mon successeur a pu bénéficier lorsqu'il a pris ses fonctions.

Lorsque j'ai pris mes fonctions à la direction générale de la société, j'ai hérité d'une situation administrative complexe et d'un lourd « passif » avec lequel il m'a fallu composer. Comme je l'ai expliqué aux magistrats instructeurs, j'ai trouvé à mon arrivée une situation très dégradée notamment sur le plan de la gestion du domaine public maritime. Une « remise à la norme » s'est donc avérée nécessaire malgré de fortes résistances au changement. Ces résistances, classiques dans ce genre de situation, présentaient un caractère tout à fait singulier au sein de la SPL où des pratiques contestables étaient installées depuis de nombreuses années.

Les observations qui sont faites sur la politique tarifaire ne doivent donc pas occulter les efforts consentis et les progrès réalisés pour rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée du site entre la SPL gestionnaire des infrastructures portuaires et les entreprises occupantes-utilisatrices. Ces progrès ont été rendus possible au travers du développement progressif des pratiques de mise en concurrence alors que ces dernières étaient, comme l'indique le rapport, presque inconnues avant 2016.

En dépit de sa précision et de sa qualité, je ne peux cependant pas souscrire à la présentation que le rapport fait de deux sujets : la manière dont a été conduit le projet de plateforme pour Méga-Yachts, d'une part, et les conditions de mon départ de la société et de ma réintégration dans mon administration d'origine, d'autre part.

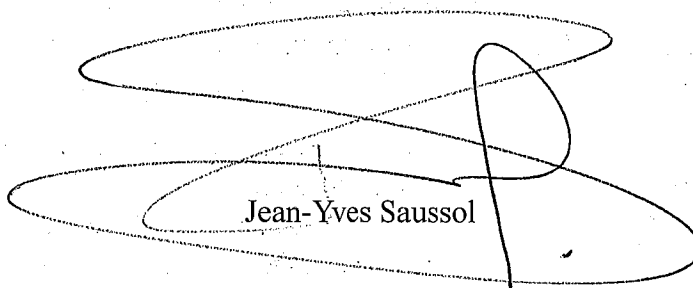
S'agissant du projet d'ascenseur 4300t, le rapport souligne, à juste titre, la grande complexité du projet de même que la modestie des moyens notamment humains que la société était en mesure de mobiliser pour le conduire. Le fait de qualifier la conduite de ce projet de « déficiente » me semble cependant excessif eu égard aux circonstances dans lesquelles il s'est déroulé, au moins pour la partie qui a été réalisée sous ma gestion. Je ne suis évidemment pas comptable de la manière dont le projet a pu être conduit après que j'en ai été dessaisi dans des conditions qui m'ont amené à saisir les autorités judiciaires.

J'ai eu l'occasion d'expliquer précisément pendant l'instruction les diverses raisons objectives qui m'ont conduit à remanier l'organisation du pilotage du projet à la fin 2018/début 2019, en plein accord avec le président du conseil d'administration de l'époque. Ce changement d'organisation interne et notamment le passage en conception-construction, loin d'avoir été un problème, a permis de maintenir le projet sur les rails en termes de planning et de budget. Compte tenu des offres reçues sur le lot principal dont l'une reprenait la solution technique envisagée par le maître d'œuvre initial, un assistant à maîtrise d'ouvrage de la SPL avait estimé rétrospectivement que le changement de la structure du projet opérée fin 2018 avait permis une économie de près de 9 M€.

De plus, au moment de la révocation de mon mandat, la gestion du projet était parfaitement sous-contrôle, y compris en ce qui concerne la gestion de son budget. Une note d'étape détaillée établie à l'époque par le directeur du projet indiquait ainsi que le montant des prix nouveaux déjà notifiés ou à notifier en mai 2021 laissaient 3,6 M € HT de provisions pour gérer la fin des travaux à l'intérieur du budget initial. Sur le lot principal, la somme des plus et des moins-values s'établissait à + 0,6 M€ HT seulement pour une provision pour risques de 3,4M€. Je ne peux donc pas expliquer le montant du protocole transactionnel de 5 M€ conclu par l'équipe qui m'a succédé avec le groupement attributaire de ce lot, dont le rapport fait état. Un changement d'interlocuteur a pu contribuer à renforcer la position du groupement dans la négociation.

S'agissant de la fin de mon mandat, il me semble que la société est elle-même à l'origine du préjudice financier que ma révocation a pu lui causer. En effet, les difficultés de ma réintégration sont directement liées à la brutalité et au caractère imprévisible de la révocation de mon mandat ainsi qu'aux articles parus dans la presse, révocation à laquelle le rapport ne trouve d'ailleurs aucune explication. En dépit de recherches assidues je n'ai en effet retrouvé un poste qu'au bout d'un temps long, ce dont j'ai été le premier à pâtir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.



Jean-Yves Saussol